

Engagement de la direction et politique qualité

I. Motivation du Centre pour un engagement dans une démarche qualité

La déclaration générale de politique du Ministère de l'Agriculture et de la pêche rendue publique en novembre 1999, qui prévoit notamment que « les démarches qualité sont des outils au service de la mise en œuvre des politiques publiques définies par le gouvernement »,
La nécessité d'offrir aux apprenants une formation de qualité leur permettant de concrétiser leur projet scolaire, personnel et professionnel et de s'insérer dans la vie professionnelle,
L'impulsion donnée par la Région, en mettant en œuvre son propre label Qualité
La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a rendu obligatoire la certification des organismes de formation.

Ont incité le CFPPA du Lauragais à mettre en œuvre une politique de maîtrise et d'amélioration permanente de la qualité des formations qu'il dispense depuis plusieurs années. Cette politique a été renforcée par la mise en œuvre de certifications et labels qualité.

Le centre a été certifié Certif^r région depuis 2014 et renouvelé à plusieurs reprises jusqu'à décembre 2019. Il est également référencé Datadock.

Face aux exigences de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le centre s'est engagé dans une démarche qualité selon un référentiel spécifique à l'enseignement agricole appelé **Qualiformagri**, mis en application depuis le 2/01/2020.

II. Les objectifs

Cet engagement permet :

- De développer et de pérenniser nos activités,
- D'améliorer la qualité de nos services et notre fonctionnement interne,
- De prendre en compte nos insuffisances et nos dysfonctionnements et de les considérer comme des vecteurs d'amélioration,
- De prouver à nos clients et partenaires que nous sommes dans une démarche d'amélioration permanente,
- De mieux connaître les exigences des clients de nos formations
- De satisfaire les besoins exprimés et implicites de nos partenaires en étant à leur écoute.
- De mesurer efficacement chacune de nos actions

III. Les moyens

Pour piloter cette démarche, le directeur du CFPPA a nommé une référente qualité dont les missions sont définies dans une fiche fonction. Un comité de pilotage a été constitué et travaille sur la mise en conformité au référentiel.

Le Comité de pilotage est constitué de 6 personnes représentant les diverses actions de formation :

- la direction
- la référente administrative formations qualifiantes
- la référente administrative formation pré qualifiante
- un référent pédagogique de formation qualifiante, pilote du processus action de formation
- la référente pédagogique formation pré qualifiante
- la référente qualité

Le COPIL se réunit plusieurs fois par an.

Il est également mis en place une revue de direction qui comprend les membres du COPIL, l'équipe de direction, a minimum une fois par an. Elle a pour but de présenter les indicateurs et les axes d'amélioration.

La direction met en œuvre les moyens suivants :

- Le financement de la responsable qualité et des pilotes.
- Le financement de la professionnalisation de ses équipes
- Le financement des documents rattachés à la qualité.
- La prise en charge des frais relatifs à la certification : audit initial et audits de suivi.

IV. Les engagements

Le champ d'application du système qualité porte sur tous les processus suivants, définis dans le référentiel :

Management :

- Stratégie interne,
- Gestion administrative et financière,
- Ressources humaines,
- Stratégie externe

Engagement de service :

- Accueil et information
- Ingénierie des actions concourant au développement des compétences
- Actions de formation

Chemin d'accès/N°. Titre fiche

- Insertion

Suivi et pilotage du respect des engagements :

- Suivi des engagements
- Réclamation
- Satisfaction
- Audit interne
- Bilan annuel

La réussite de cette entreprise nécessite l'adhésion de tous ; la Direction demande à chaque membre du personnel du CFPPA du Lauragais et à chaque intervenant extérieur de s'engager officiellement dans cette démarche d'amélioration continue et de respecter les notes internes mises en place.

La participation de tous à cette démarche valorisante est indispensable à la pérennité du système.

V. Les axes stratégiques prioritaires pour 2020

Présentés à l'ensemble de l'équipe lors de réunions plénières qui précèdent chaque rentrée scolaire, nous retenons pour 2020 les axes stratégiques prioritaires suivants :

- Accompagner les personnels dans la mise en œuvre de cette réforme afin de répondre aux nouvelles obligations :
 - La démarche Qualité : outils de pilotage du centre :
 - La nouvelle définition de l'action de formation : Faire évoluer nos pratiques pédagogiques
 - S'appropriier les nouvelles modalités de financement





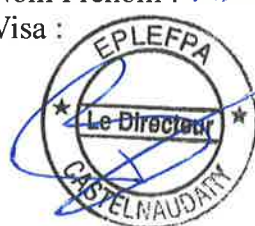
- Renforcer l'UFA en développement l'offre de formation :
 - Ouvrir à l'apprentissage nos diplômés en Formation Continue
 - Améliorer le recrutement et la mise en œuvre la formation BTSA GDEA
 - Ouvrir un BTSA ACSE : Objectif Septembre 2020

- Renforcer l'offre existante de formation et développer de nouvelles offres de formation :
 - Professionnaliser nos outils et les moyens de communications de notre offre de formation
 - Développer l'offre de formation courtes et /ou à destination des entreprises :
 - Renforcer notre capacité d'ingénierie afin de modulariser nos parcours de formation

L'engagement dans une démarche de politique qualité et les axes stratégiques annuels seront présentés lors du prochain conseil de centre et d'administration de chaque année scolaire et validés par le Directeur de l'EPLEFPA de Castelnaudary.

Signature du directeur de l'EPLEFPA :

Nicolas Bastié

Rédigé par	Vérfié et validé par	Approuvé par le Directeur
Nom(s) Prénom (s) : <i>S. NEUMÉDPA</i>  	Le comité de Pilotage / La référente qualité Date : 	Nom Prénom : <i>Bastie N.</i> Visa :  
Date de mise en service : <i>16/09/2020</i>		